



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
12.10.2011

Date de la convocation des conseillers :
12.10.2011

point de l'ordre du jour no:
08/01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 octobre 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire adjoint

Absents : Hannen, conseiller, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

**Objet: Intégration de terrains du Domaine Public Communal dans le
Domaine Privé de la Ville**

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les parcelles inscrites au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans la section C d'Esch/Sud, au lieu-dit « Burgronn », sous les numéros **1481/5001** (contenance de 2 ca), **1481/5002** (contenance 1 ca) et **1481/5003** (contenance 1 ca) et appartenant au Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville d'Esch-sur-Alzette afin de pouvoir ajuster les limites dans la rue Burgronn ;

Vu l'extrait du plan cadastral ;

Vu la lettre afférente de l'ingénieur géomètre de la Ville du 11 octobre 2011 ;

Vu la délibération afférente du collège des bourgmestre et échevins du 12 octobre 2011 concernant ladite intégration de terrains ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'intégration des terrains précités du Domaine Public Communal dans le
Domaine Privé de la Ville.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 12.10.2011
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,